

ZONES URBAINES : U

- UA** Zone recouvrant les principaux noyaux urbains historiques des bourgs et villages
- UB** Zone recouvrant les secteurs d'opérations d'ensemble accueillant principalement du logement collectif
- UC** Zone recouvrant les secteurs d'extensions urbaines principalement composés de maisons individuelles, permettant une densification raisonnée
- UCp** Secteur correspondant au périmètre de protection de captage d'eau potable
- UE** Zone correspondant aux secteurs accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- UR** Zone réservée au fonctionnement de l'activité autoroutière
- UX** Zone destinée aux activités économiques

INDICES
"aa" secteur non desservi par l'assainissement collectif, et où l'assainissement autonome est autorisé sous condition
zone U "ac" secteur non encore desservi mais identifié par chaque commune comme la tranche prioritaire de raccordement à l'assainissement collectif en cohérence avec le zonage d'assainissement approuvé

ZONES A URBANISER : AU

- 1AU** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation présentant une vocation principale à l'habitat
- 1AUX** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation présentant une vocation principale aux activités économiques
- 2AU** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen ou long terme

ZONES AGRICOLES : A

- A** Zone agricole
- Aprox** Secteur situé à proximité des bâtiments d'élevage, essentiel au fonctionnement de l'activité et intégrant notamment les pâtures de nuit
- Ap** Secteur présentant un intérêt paysager et / ou écologique
- Apc** Secteur correspondant aux périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- Acl** Secteur bâti isolé à constructibilité limitée
- Aalp** Secteur correspondant à l'alpage du Semnoz

ZONES NATURELLES : N

- N** Zone correspondant aux secteurs naturels et forestiers à protéger
- Nh** Secteur de zones humides inventoriées
- Nj** Secteur regroupant des ensembles de jardins de type familiaux, existant ou à créer
- Npc** Secteur correspondant aux périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- Nti** Secteur destiné aux aménagements touristiques et de loisirs
- Nca** Secteur de gestion de la carrière de Cusy

SERVITUDES, ELEMENTS DE PROTECTION ET AUTRES INFORMATIONS GRAPHIQUES

- 2** Emplacement réservé (surfacique)
- Emplacement réservé (linéaire) pour aménagement cyclable long des RD (1,5m de part et d'autre de la route ou 3m du même côté)
- Tour du Pays d'Alby : trace de principe ou ER (0,80m de part et d'autre du tracé)
- Circuit VTT : trace de principe ou ER (0,80 m de part et d'autre du tracé)
- Projet Sentier des Falaises (S-Falaises) ou ER (0,80m de part et d'autre du tracé)
- Tracé de principe du projet de route forestière du Semnoz
- Autre tracé de principe aménagement voirie
- Autre tracé de principe piéton et autres sentiers
- Linéaire de diversité commerciale
- EBC - Espaces Boisés Classés
- Représentation patrimoniale de la voie pavée (Allèves)
- Élément de paysage bâti, à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre culturel, historique ou architecturale
- Élément végétal, à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre écologique notamment pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques, et parcelles abritant des arbres du verger conservatoire
- Verger à préserver
- Terrain cultivé et espace non bâti en zone urbaine à protéger
- Hales à préserver
- Pelouses sèches inventoriées à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Espace de bon fonctionnement des zones humides défini par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie
- Secteur concerné par une servitude de projet (servitude valable jusqu'au 29 mars 2022 - cf règlement écrit)
- Secteur de mixité sociale (CI. Données de programmation affichées au niveau des OAP)
- Secteur regroupant plusieurs zones, concerné par une Orientation d'aménagement et de Programmation (cf pièce 3 du dossier de PLU)
- Représentation des bâtiments soumis à la réglementation des chalets d'alpage
- Représentation des grangeottes d'Allèves
- Représentation des bâtiments en zone naturelle ou agricole, où le changement de destination est autorisé sous conditions
- Alignement des constructions
- H=17m max Information complémentaire sur Hauteur Maximale des bâtiments sur secteur spécifique
- Pipeline (cf pièce 6 - Annexes - du dossier de PLU)
- Conduite gaz (cf pièce 6 - Annexes - du dossier de PLU)

EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Bâtiments abritant des animaux, concernés par une règle de réciprocité (50 ou 100m) à la date d'approbation du PLU)
- dont bâtiments vaches laitières
- Autres bâtiments agricoles
- Limites communales
- Représentation à titre informatif des nouveaux bâtiments depuis la dernière mise à jour cadastrale

Liste des Emplacements Réservés - Héry-sur-Alby

N°	Destination	Surface (m ²)	Bénéficiaire
1	Futures extensions du cimetière	1538	Commune
2	Aménagement de parking du cimetière	1529	Commune
3	Amélioration cheminement piéton et création de stationnement public	182	Commune
4	Extension du groupe scolaire + équipements communaux, aménagement de surfaces et abords	3376	Commune
5	Réserve foncière communale : accès futur et desserte entre AU et UE	1071	Commune
6	Aménagement de voie / sécurité	368	Commune
7	Aménagement de voie / sécurité	574	Commune
8	Elargissement de voie + réseaux d'assainissement	338	Commune
9	Elargissement de voie + réseaux d'assainissement	160	Commune
10	Aménagement de voie / sécurité	1485	Commune
11	Empacement de conteneur d'ordures ménagères	8	Commune
12	Elargissement pour aménagement d'un chemin piéton	105	Commune
13	Arrêts bus + chemin piéton (sécurité enfants)	1201	Commune
14	Protection de source	1162	Commune
15	Aménagement devant l'église (place et voie)	93	Commune
16	Elargissement de l'accès à la zone AU	245	Commune
17	Elargissement de la route / sécurité	333	Commune
18	Allée piétonne des Bauges	800	Commune
19	Aménagement espace public et cheminement piéton	321	Commune
20	Aménagement de parking lié au secteur de loisirs/NL	1013	commune
21	Bâche VOITRAZ (AEP)	18	
22	Projet de site communal et intercommunal de loisirs	2406	Grand Anancy ou tout EPCI s'y substituant
23	Réservoir des MONTS	1062	
24	Réservoir de GRATTELOUP	552	
25	Accès réservoir GAIMES	186	
ERcycle Aménagement d'un circuit cyclable au Pays d'Alby			

RISQUES NATURELS

Certains terrains classés U et AU sont exposés à des aléas forts et sont de ce fait inconstructibles.
Se référer à la carte des aléas et des risques naturels, pièce 5.3a annexée au règlement, sur laquelle les contours du zonage sont reportés.

